

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

le 9 avril 2019

Journée mondiale de lutte contre le paludisme 2019 : concours de créations pour le 25 avril

Dans le cadre de la journée mondiale contre le paludisme, l'Agence de Santé Océan Indien (ARS OI) et l'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS) de Mayotte organisent une journée de sensibilisation à Mtsangamouji. En amont de cet événement, un grand concours de création est ouvert à tous sur le thème des maladies transmises par les moustiques. La remise des prix aura lieu le 25 avril au plateau sportif de Mtsangamouji, au cours d'une journée de sensibilisation.

— *Un évènement mondial*

Le 25 Avril, les habitants de très nombreux pays du monde s'unissent pour la **Journée Mondiale de lutte contre le Paludisme**. C'est l'occasion de rappeler les progrès accomplis, qui ont été réalisés dans la lutte contre cette maladie ces dernières années, mais surtout, attirer l'attention sur les efforts à poursuivre pour éliminer le paludisme.

— *À Mayotte*

>> *Journée de sensibilisation le 25 avril*

Une bonne compréhension des mécanismes de transmission du paludisme assure une meilleure acquisition des comportements protecteurs :

- Se protéger contre le moustique pour éviter les piqûres,
- Signaler les symptômes pouvant faire penser à une maladie transmise par les moustiques.

C'est pourquoi l'ARS OI et l'IREPS organiseront une journée de sensibilisation le 25 avril au plateau sportif de Mtsangamouji sur la lutte contre les moustiques vecteurs du paludisme.

Au programme :

- Animation de stands divers d'information et de sensibilisation
- Des jeux autour des moustiques
- Présentation des différentes créations du concours
- Remise des lots aux lauréats



>> Zoom sur le concours

Afin de sensibiliser la population, l'ARS OI et l'IREPS de Mayotte organisent un concours ouvert à tous sur le thème des maladies transmises par les moustiques, du 20 mars au 22 avril 2019. L'objectif est de recueillir des créations variées sur le thème des maladies transmises par les moustiques.

Les lauréats seront récompensés lors d'une remise des prix qui aura lieu le 25 avril. Les créations seront exposées ce jour-là.

RAPPEL des modalités de participation

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à toute personne âgée de plus de 6 ans, résidant à Mayotte. Les créations pourront être présentées sous différentes formes et dans toutes les langues utilisées couramment à Mayotte : le français, le shimaoré et le kibushi ; dessin ou peinture, chant, slam, théâtre, film, conte. Pour ce qui est du film et du théâtre, elles devront être remises au jury sur un support vidéo ; le slam et le chant sur un support audio (si vous n'avez pas la possibilité d'enregistrer vos créations sur un support audio ou vidéo, veuillez contacter l'IREPS).

Délai de dépôt des créations

Le concours a débuté le 20 mars 2019 et la date limite de dépôt de création est **le 22 avril 2019** à :

l'IREPS Mayotte
Etage du dispensaire de M'tsapéré
97600 Mamoudzou

Pour toute information, vous pouvez contacter l'IREPS :
M. Hassad ALY au 02 69 61 36 04 - haly.irepsmayotte@gmail.com

— Bilan épidémiologique 2018

En 2018, 50 cas de paludisme ont été signalés à la plateforme de veille sanitaire de l'ARS OI dont 6 acquis localement. En 2017, 19 cas ont été répertoriés. L'augmentation constatée en 2018 est essentiellement due à une augmentation du nombre de cas importés de l'Union des Comores, qui a connu une épidémie avec plus de 10 000 cas signalés.

Contact Presse :

Huguette YONG-FONG
Tél : 02 62 93 94 93 - Port : 06 92 65 48 66
Courriel : huguette.yong-fong@ars.sante.fr

L'ARS Océan Indien agit pour la santé
à La Réunion et à Mayotte

